



Le réseau
de transport
d'électricité

Celtic Interconnector

La liaison électrique entre la France et l'Irlande

Compte rendu de la réunion publique de La Martyre - 29 janvier 2019

Affluence : 60 participants

Garantes de la concertation (Commission Nationale du Débat Public) :

Karine BESSES
Marie GUICHOUA

Porte-parole à la tribune (RTE) :

Éric THEBAULT, pilote du projet Celtic Interconnector
Gaëlle CHEVREAU, responsable de la concertation

Représentants de RTE et du bureau d'études présents dans la salle :

Yann DELANNE, responsable de projet
Ophélie CALLONNEC, responsable de projet
Gabriel SIMÉANT, responsable affaires publiques RTE Ouest
Grégoire HEBERT, responsable de projet
Caroline BRIGANT, chargée de concertation
Delphine BENOIT, chargée d'études concertation
Sandrine MORASSI, responsable de la communication
Chloé SIMON, chargée de communication
Gaël BOUCHERY (TBM Environnement)

Animateur :

Nicolas CAMOUS, Menscom

Déroulement (18h35 à 20h35) :

- Introduction (18h35 à 18h50)
- Présentation du projet (18h50 à 19h20)
- Échanges avec les participants (questions-réponses) (19h20 à 20h30)
- Conclusion (20h30 à 20h35)



Sommaire

1. Introduction	3
2. Présentation du projet	5
2.1. Le cadre général	5
2.2. Les enjeux du projet	6
2.3. La consistance du projet	7
2.4. Le coût et le calendrier	8
2.5. L'aire d'étude et l'attention portée à l'environnement et au cadre de vie	8
2.6. La concertation	9
3. Échanges avec le public	11
4. Conclusion	23



1. Introduction

Nicolas CAMOUS, animateur

Je vous souhaite la bienvenue et vous prie de nous excuser pour ce léger retard, qui aura présenté l'avantage de nous permettre d'accueillir davantage de monde, ce dont nous nous réjouissons.

Je vous remercie de votre présence à cette réunion publique lançant la concertation du projet Celtic Interconnector. Mon nom est Nicolas CAMOUS et j'animerai cette réunion, qui se déroulera en deux temps, de manière très classique : la première partie sera consacrée à la présentation du projet et la seconde partie, plus longue, sera consacrée aux échanges.

Je reviendrai vers vous à l'issue de la présentation afin de vous expliquer comment nous souhaitons organiser les échanges et je passe la parole aux différents intervenants. Au préalable, sachez que nos échanges seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du bilan de la concertation et que les équipes de RTE seront conduites à prendre quelques photos, dos au public afin de respecter le droit à l'image de chacun.

Chantal SOUDON, Maire de La Martyre

Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue à La Martyre à l'occasion de la première réunion publique organisée dans le cadre de la concertation sur le projet Celtic Interconnector organisée par RTE. Je salue donc Mesdames et Messieurs les représentants de RTE, Mesdames les garantes de la concertation, l'ensemble des élus et les habitants présents ce soir.

Le site de La Martyre n'a pas été retenu par hasard pour organiser cette première réunion, puisque nous devrions devenir le site d'arrivée de la liaison en provenance d'Irlande et de construction de la station de conversion, à proximité du poste RTE, plus connu sous la dénomination de « centrale électrique ». Ce poste a été construit il y a environ trente ans pour récupérer l'énergie électrique en provenance de Cordemais, afin de la répartir ensuite sur le nord de la Bretagne.

Cette localisation à La Martyre est à la fois le fruit du hasard, d'un concours de circonstances et de la concertation menée à l'époque. Il s'agissait pour EDF de trouver un terrain susceptible d'accueillir cette centrale. Le maire de La Martyre pendant plus de cinquante ans, Pierre ABÉGUILÉ, devenu une véritable figure locale, avait alors fait des pieds et des mains pour trouver un terrain adéquat. En tant qu'agriculteur, il souhaitait que celui-ci fût le plus inculte qui soit. C'est ainsi que la centrale a été installée aux confins de la commune de La Martyre.

Je profite du fait que nous soyons réunis aujourd'hui pour rappeler que les foires de La Martyre ont fait la notoriété internationale de la commune. Le bâtiment dans lequel nous nous tenons a d'ailleurs été construit sur l'emplacement du Champ de Foire. Du Haut Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle, ces foires occupaient une superficie de 27 hectares. Elles accueillaient des marchands en provenance de toute l'Europe (Angleterre, Italie, Flandre...) qui échangeaient des produits divers (orfèvrerie, chevaux, tissus, soieries, lin, œuvres d'art). Ces foires ont fait la richesse de La Martyre puisque la fabrique (paroisse) percevait des droits qui lui ont permis d'agrandir et embellir progressivement l'enclos paroissial. Celui-ci demeure un véritable bijou d'autant plus remarquable pour une commune d'environ 800 habitants. Je vous conseille de le visiter si vous ne le connaissez pas.



Je me réjouis que le nom de La Martyre soit à nouveau associé à un projet d'envergure européenne comme l'étaient les foires à l'époque et à un projet qui participe à la nécessaire et obligatoire transitoire énergétique.

L'assistance applaudit.

Nicolas CAMOUS

Je vous remercie Madame la Maire. Avant de céder la parole aux représentants de RTE, je vais laisser Mesdames GUICHAOUA et BESSES nous présenter en quelques mots les raisons de leur présence et leur rôle au sein de la Commission Nationale du Débat Public.

Karine BESSES, garante de la concertation

Bonsoir à tous. La concertation qui débute ce soir correspond à la « concertation préalable avec garant de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) ». En effet, un certain nombre de projets nécessitent de désigner des garants de la concertation. Nous avons été nommées par la CNDP parmi un vivier de garants sélectionnés par la Commission Nationale du Débat Public depuis 2016. Il existe 250 garants en France, dont 12 en Bretagne, auquel il est fait appel lorsqu'un projet nécessite un garant.

Nous sommes entièrement neutres et issues du territoire du Morbihan, et nous avons été sélectionnées du fait de notre neutralité et de nos domaines de compétences et expériences, puisque nous avons déjà pu œuvrer dans le cadre de processus de concertation partout en France.

Le garant doit veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations qui seront dispensées au public, ainsi qu'à la bonne tenue de la concertation préalable, ce qui se traduit par la plus grande participation possible du public et la possibilité pour chacun de formuler un avis et poser des questions, et pour RTE de répondre aux interrogations du public.

Nous intervenons en tant qu'observateurs des réunions publiques et de certaines réunions de travail, mais nous devons en rendre compte en produisant un bilan à l'issue de la concertation. Nous pouvons également jouer un rôle de conseil auprès du maître d'ouvrage, par exemple en préconisant d'approfondir l'information du public, et un rôle de recours pour les participants à la concertation, s'agissant de leurs questions sur le déroulement de celle-ci. Si le maître d'ouvrage est responsable de l'organisation de la concertation, nous pouvons constituer un recours et/ou une source d'information pour les participants.

Marie GUICHAOUA, garante de la concertation

Nous tenions à rappeler l'un des principes chers à la CNDP, à savoir l'équivalence de la parole de chaque personne s'exprimant. Que vous soyez un élu, que vous représentiez une association ou que vous soyez un simple citoyen, votre parole doit avoir le même poids et être entendue de la même façon.

Nous avons non seulement vocation à garantir l'équivalence de traitement de toutes les prises de position, mais aussi à garantir que les prises de position soient bien argumentées.

Nicolas CAMOUS

Je vous remercie Mesdames. Le cas échéant, vous pourrez intervenir lors de la réunion. La parole est maintenant aux représentants de RTE, Éric THEBAULT et Gaëlle CHEVREAU.



2. Présentation du projet

Cf. diaporama de présentation

2.1. Le cadre général

Éric THEBAULT, pilote du projet Celtic Interconnector

Le projet Celtic Interconnector consiste en une liaison électrique directe entre la France et l'Irlande, qui relierait le poste de La Martyre en France au poste de Knockraha en Irlande. En effet, à ce jour, ce pays n'est pas connecté au système électrique européen.

La mise en service de ce projet est envisagée en 2026, pour une longueur de 575 km, avec la particularité d'une liaison longue en mer de 500 km, avec des liaisons souterraines de part et d'autre, en France et en Irlande. Cette interconnexion présente une puissance de 500 MW, équivalente à la consommation de 450 000 foyers.

Les maîtres d'ouvrage de ce projet sont RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France, et son homologue en Irlande, EirGrid. RTE exploite, maintient et développe le réseau électrique à haute et très haute tension. Il transporte l'énergie entre les fournisseurs d'électricité et les clients directement raccordés à son réseau (les gestionnaires de réseau de distribution, le plus gros distributeur étant Enedis, et environ 300 clients industriels). Le réseau électrique français comporte 105 000 km de lignes, et est interconnecté avec ses voisins à travers 50 lignes d'interconnexion.

RTE est garant du bon fonctionnement du système électrique et de la sûreté de fonctionnement de ce système. Il doit assurer à tout instant l'équilibre entre la production et la consommation, et a également pour mission d'accompagner la transition énergétique, notamment en facilitant le raccordement des nouvelles productions d'énergie renouvelable.

Celtic Interconnector est un projet d'intérêt commun, reconnu par l'Union Européenne comme une infrastructure énergétique prioritaire. En tant que tel, il peut bénéficier de subventions de la part de la Commission Européenne. RTE et EirGrid ont déjà obtenu des subventions à hauteur de 8 millions d'euros pour ce projet, qui leur ont permis de mener un certain nombre d'études de faisabilité.

Gaëlle CHEVREAU, responsable de la concertation

Nous menons donc la concertation avec le public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public [CNDP] dans le cadre du projet Celtic Interconnector. Cette démarche débute ce soir et se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2019. RTE a saisi la CNDP au mois d'octobre, Mesdames BESSES et GUICHAOUA étant désignées par la CNDP comme garantes.

Cette concertation présente l'intérêt d'être ouverte à tous, que vous soyez habitants, représentants d'associations, acteurs de l'économie locale ou élus. Son objectif vise à informer très largement sur le projet (nous sommes à votre disposition et proposons différentes modalités d'information que je vais vous présenter) et à recueillir un maximum d'avis afin de déterminer le meilleur fuseau dit de « moindre impact ». Un fuseau est une bande de passage pour les installations électriques à construire, qu'elles soient sur terre ou en mer.

Parallèlement à cette concertation avec le public, nous menons une concertation dite « Fontaine » (comme pour l'ensemble de nos projets). Cette concertation est pilotée par



le Préfet et est davantage tournée vers les élus et les institutionnels du territoire. Cette concertation a démarré en décembre 2018 et s'achèvera à l'été 2019.

L'articulation entre ces deux concertations est particulièrement importante. Les deux phases de la concertation « Fontaine » encadrent le présent processus de concertation du public. La première phase a permis la validation par le Préfet d'une aire d'étude pour le projet lors de la réunion plénière du 20 décembre 2018. C'est cette aire que nous allons vous présenter et sur la base de laquelle se déroule cette concertation avec le public.

Cette concertation publique est articulée autour de réunions de lancement. Elles seront suivies d'un certain nombre d'actions auprès du public qui doivent vous permettre de donner votre avis sur ce projet et nous permettre de le prendre en compte dans la proposition de « fuseau de moindre impact ». Une fois cette concertation avec le public achevée, au mois d'avril, les garantes en dresseront un bilan, que nous prendrons en compte à travers les propositions qui seront formulées dans le cadre de la concertation « Fontaine ».

Les deux processus de consultation sont donc bien imbriqués.

Le fuseau de moindre impact, objet principal de la concertation qui débute aujourd'hui, est un couloir, une bande de territoire qui permet le passage du projet. Nous avons illustré un exemple, dans lequel les pointillés rouges représentent l'aire d'étude et les bandes de passage vertes et bleues représentent les différents fuseaux qui ont pu être proposés sur le projet en question (un projet d'interconnexion entre la France et l'Espagne). Ces bandes de passage n'ont pas de largeur prédéfinie. Elles doivent pouvoir accueillir les ouvrages que nous avons besoin de construire tout en représentant un bon compromis en termes d'accessibilité du territoire.

Nous allons travailler avec vous sur ces bandes de passage pour déterminer différentes propositions. À l'issue de la concertation, l'une d'entre elles est retenue, à savoir le fuseau de moindre impact, à l'intérieur duquel se dérouleront l'ensemble des études techniques et environnementales détaillées, qui viendront déterminer le tracé en détail.

2.2. Les enjeux du projet

Éric THEBAULT

Nous vous proposons de vous fournir des éléments sur les principaux enjeux de ce projet. Le premier consiste à faciliter le développement des énergies renouvelables en France et en Irlande, et de permettre ainsi à ces deux pays de progresser en matière de transition énergétique. Les objectifs de la politique européenne en matière de transition énergétique sont déclinés dans les deux pays, en vue de ménager une part très significative d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Cette interconnexion, à l'instar des autres interconnexions européennes, permettra de bénéficier au mieux de la complémentarité des énergies renouvelables des deux parcs de production. L'Irlande nourrit l'ambition de développer l'énergie éolienne à un haut niveau : lorsque cette production sera supérieure à la consommation, cette production pourra être exportée vers le système électrique européen. Ainsi, les deux pays pourront-ils utiliser au mieux à chaque instant les énergies les moins coûteuses.

Le deuxième enjeu consiste à assurer un secours mutuel et solidaire entre la France et l'Irlande. Plus un système électrique est interconnecté, plus il est robuste face aux aléas. Le bilan prévisionnel publié chaque année par RTE rappelle l'importance des interconnexions pour la sûreté du fonctionnement du système électrique et la sécurité de l'approvisionnement. En cas de vague de froid en France, nous pouvons être conduit à



importer beaucoup d'énergie depuis les pays qui sont interconnectés avec nous, jusqu'à 8000 MW, soit la consommation de 8 millions d'habitants.

Le troisième enjeu consiste à contribuer à la solidarité européenne. Aujourd'hui, l'Irlande n'est connectée au système électrique que par l'intermédiaire du Royaume-Uni. Il est important qu'elle dispose d'un accès direct au marché intérieur de l'énergie, quelles que soient les conditions qui résulteront du Brexit.

2.3. La consistance du projet

Éric THEBAULT

Nous travaillons sur ce projet depuis 2012 avec les Irlandais. Un certain nombre d'études nous ont permis de vérifier la faisabilité technique de ce projet, notamment sur la partie en mer (qui représente 500 km). Nous avons mené des études en mer pour apprécier la nature des fonds marins et pouvoir vérifier la possibilité de poser ce câble au fond de la mer. Ce projet représente une puissance de 700 MW. La liaison marine est en courant continu, qui permet de transporter d'importantes quantités d'énergie sur de grandes distances.

Nous devons raccorder la liaison terrestre avec une chambre d'atterrissage sur chaque rive et nous devons installer des stations de conversion qui vont transformer le courant alternatif en courant continu. La liaison entre la station de conversion et le poste électrique de raccordement sera en courant alternatif. La longueur des liaisons terrestres est d'environ 40 km en France et 35 km en Irlande.

Gaëlle CHEVREAU

Nous devons construire plusieurs installations : une liaison sous-marine, avec un câble sous-marin qui sera ensouillé autant que possible (lorsqu'il ne pourra pas être enfoui dans le fond marin, il sera protégé par une protection externe). Le câble présente un diamètre d'environ 15 cm, il est à peine plus grand que le câble souterrain que je vous ai apporté. Vous en trouverez un autre exemple posé sur une table à l'entrée de la salle.

Une liaison en courant continu nécessite deux câbles de ce type, à chacun desquels est associée une fibre optique. Pour faire la jonction entre les câbles sous-marins et souterrains, on construit une chambre d'atterrissage entièrement enterrée, non visible une fois que le chantier est achevé et non visitable. Vous trouverez sur le diaporama la photographie d'une chambre d'atterrissage en construction (puis achevée) pour une autre interconnexion (un représentant de ce projet, M. DELANNE, est présent dans la salle et pourra répondre à vos éventuelles questions).

Il est possible d'utiliser une technique en sous-œuvre dans le cadre de la jonction entre la mer et la terre, mais cela nécessite des études complémentaires. Il est hautement probable que cette option soit prise pour le câble Celtic Interconnector.

La liaison souterraine comporte également deux câbles qui seront enfouis à l'aide de techniques de génie civil classique sur la majeure partie du linéaire à construire. L'exemple de coupe porte sur une liaison en terre agricole, sachant que ce type d'ouvrage peut également être réalisé dans des zones urbanisées ou sous la voirie. Dans le cadre de franchissement d'ouvrages particuliers (rivières, voies SNCF, etc.), on peut avoir recours à des techniques particulières, par exemple les forages dirigés.



Nicolas CAMOUS

Vous trouverez sur les côtés de la salle des coupes à l'échelle 1 de ces liaisons en milieu agricole d'une part et en milieu urbain d'autre part.

Gaëlle CHEVREAU

Je vous remercie. Nous devons également construire un élément aérien en France, en l'occurrence une station de conversion qui se situera à proximité du poste de La Martyre existant. La superficie nécessaire pour construire cet ouvrage est de l'ordre de 4 hectares, soit à peu près la moitié du poste électrique existant, avec un bâtiment d'environ 5 000 m², d'une hauteur pouvant s'élever jusqu'à 20-25 mètres.

Ces installations permettent le raccordement de l'interconnexion au poste de La Martyre, par le biais d'une courte liaison souterraine entre la station de conversion elle-même et le poste électrique existant. Le schéma présenté n'est qu'un exemple de station de conversion.

2.4. Le coût et le calendrier

Éric THEBAULT

Le coût estimé de ce projet représente 930 millions d'euros. Nous sommes à la phase de concertation qui a démarré à la fin de l'année 2018 et qui durera plusieurs mois afin de déterminer un fuseau de moindre impact validé à l'été 2019.

Nous procéderons ensuite à une étude d'impact qui servira à préparer et alimenter les dossiers de demande d'autorisation. Nous envisageons de déposer l'ensemble des demandes d'autorisation, notamment la demande de déclaration d'utilité publique, vers la mi-2020, afin d'obtenir ces autorisations à la fin 2021 ou au début 2022. Au cours de cette étape interviendra une enquête publique. La phase de construction durerait environ cinq ans, entre 2022 et 2026, les travaux les plus longs correspondant à l'installation des câbles en mer (à ce stade, nous envisageons environ trois campagnes d'installation en mer).

2.5. L'aire d'étude et l'attention portée à l'environnement et au cadre de vie

Gaëlle CHEVREAU

L'aire d'étude est la zone géographique dans laquelle s'implante le projet. Nous prenons en compte les caractéristiques physiques (les reliefs par exemple), mais aussi les caractéristiques environnementales, aussi bien dans le milieu marin que dans le milieu terrestre. Nous avons évité les zones les plus sensibles (sites inscrits, sites classés, zones Natura 2000, zones marines protégées, etc.). Vous trouverez le détail des critères ayant prévalu à la définition de l'aire d'étude dans le dossier de concertation.

L'aire marine d'étude est figurée en violet. Elle est cernée par les zones Natura 2000 à l'est et à l'ouest et se dirige vers les possibilités d'atterrissage sur les communes de Cléder et Sibiril. La partie cerclée en rouge correspond à la zone de protection des sémaphores : des



rochers interdisent l'approche des côtes, mais cela n'est pas incompatible avec le passage d'un fuseau en mer.

L'aire d'étude terrestre est également figurée en violet, avec le poste électrique de La Martyre à son extrémité, figuré par une étoile. Sa forme est plus allongée du Nord vers le Sud, de 15 km de large sur 30 km de longueur environ. Différents fuseaux de passage à terre seront étudiés au sein de cette aire d'étude, qui s'étend sur 20 communes. Ses limites ont été définies en fonction des enjeux environnementaux (zones humides, espaces boisés, cours d'eau).

Nous allons rechercher des fuseaux au sein de ces aires d'études, c'est pourquoi il nous semble important de partager avec vous les principes qui guident ce travail.

Pour tracer la route marine, nous privilégions les fonds permettant d'ensouffler le câble. Nous prenons également en compte les activités de pêche, portuaires ou de loisirs en mer, ainsi que les habitats naturels et les espèces sensibles (notamment du fait du bruit du chantier). Nous tentons autant que faire se peut d'éviter ces nuisances sonores.

Pour déterminer la zone d'atterrissage, l'impact environnemental est pris en compte (environnement naturel et humain), sachant que le point d'atterrissage doit être compatible avec le tracé maritime.

Pour tracer la route terrestre, nous devons éviter les périmètres de captage d'eau potable, les zones protégées, les zones inscrites et les corridors écologiques, les centres-bourgs si possible. Nous cherchons les meilleures dispositions techniques pour franchir les zones humides, en particulier la traversée de l'Elorn pour laquelle nous recourons à une technique de franchissement en sous-œuvre (forage dirigé). Enfin, nous devons tenir compte des zones sensibles du paysage, notamment les haies, et le patrimoine archéologique. Nous viendrons enrichir ces principes d'éléments que nous ne connaîtrions pas de votre territoire et que le public nous signalerait au cours de cette concertation.

Pour la station de conversion, nous ferons particulièrement attention à l'intégration paysagère du bâtiment dans l'emplacement à construire et aux nombreuses zones humides que nous chercherons à préserver, autour du poste de La Martyre.

2.6. La concertation

Gaëlle CHEVREAU

Nous vous engageons à participer à la concertation, à nous amener vos éclairages pour définir les meilleurs fuseaux et emplacements pour la station de conversion. Pour ce faire, vous pouvez vous informer, en vous rendant soit sur le site rte-france.com (rubrique « Les projets »), soit sur un espace internet commun entre RTE et EirGrid, dont l'adresse est reprise sur les différents flyers et brochures. Vous pourrez rejoindre le groupe Facebook si vous souhaitez recevoir des informations quasiment en temps réel, ainsi qu'un compte Twitter. Les informations sur le dossier de concertation sont en ligne et le premier numéro d'une lettre d'information est paru, qui dispense les premières informations sur le processus de concertation.



L'objectif de cette concertation est d'échanger avec le public, en premier lieu à l'occasion des deux réunions publiques de lancement organisées ce soir à La Martyre et demain à Saint-Pol-de-Léon. Nous serons ensuite présents dans un certain nombre d'emplacements d'où nous souhaitons pouvoir informer les habitants le plus largement possible :

- le marché de Landerneau, le 5 février ;
- la médiathèque de Plouescat, le 6 février ;
- le supermarché Leclerc de Landerneau, le 8 février.

Nous organiserons également des permanences sur trois communes de l'aire d'étude :

- Saint-Servais, le 19 février (après-midi) ;
- Saint-Vougay, le 20 février (matin) ;
- Sibiril, le 20 février (après-midi).

Vous retrouverez ces précisions sur les sites internet dont je vous ai parlé. Nous vous invitons à en parler autour de vous, à vous déplacer et à nous faire part de vos avis.

Parallèlement, nous organisons des cercles de travail entre le 11 février et le 15 mars, destinés de préférence aux acteurs professionnels et associatifs (le public intéressé peut également proposer de se joindre à nous). Nous avons identifié quatre thématiques sur ce projet : les activités de loisirs (mer et terre), le développement du territoire, l'agriculture et l'environnement naturel, le patrimoine et le paysage. Je vous invite à nous contacter si vous souhaitez rejoindre ces cercles de travail, au cours desquels des propositions de fuseaux feront l'objet des discussions. Au début du mois d'avril, nous organiserons des réunions publiques de restitution.

Vous avez la possibilité de laisser votre avis sur la plate-forme internet ou d'adresser un mail à l'équipe projet. Des registres sont présents dans la salle et seront accessibles sur les stands, à destination de ceux qui préfèrent s'exprimer par écrit. Enfin, Mesdames les garantes, dont les adresses mails figurent dans la présentation, peuvent également recueillir votre avis sur la participation au processus de concertation.

Karine BESSES

Les personnes qui ne sont pas connectées ou ne sont pas à l'aise sur internet disposent-elles d'un autre moyen de vous joindre ?

Gaëlle CHEVREAU

Oui. L'adresse de mon lieu de travail et mes coordonnées figurent sur les flyers et sur le site. Je suis Gaëlle CHEVREAU, je travaille à La Chapelle-sur-Erdre.

Karine BESSES

Les personnes en question peuvent donc vous joindre par courrier.

Gaëlle CHEVREAU

Je peux aussi laisser mon numéro de téléphone. Je n'y vois aucun inconvénient, mais je ne me rappelle plus s'il figure sur le flyer. Vous pouvez me joindre par le biais du standard, mais mon numéro direct est le 02 40 67 35 69, n'hésitez pas.



3. Échanges avec les participants (questions-réponses)

NB : les noms des personnes ayant pris la parole au cours des échanges sont retranscrits d'après l'enregistrement de la réunion ; nous vous prions de bien vouloir nous excuser de leur absence s'ils sont inaudibles à l'enregistrement ou de l'inexactitude de leur orthographe.

Nicolas CAMOUS

Je reviens vers vous pour entamer la partie « questions-réponses ». Je vous invite à lever la main si vous souhaitez vous exprimer, j'enregistrerai des salves de deux ou trois questions et je les relayerai soit vers les représentants de RTE, soit vers les garantes, le cas échéant.

Si vous ne souhaitez pas prendre la parole, vous avez également la possibilité de poser une question par écrit en utilisant, notamment, les papiers que vous avez trouvés sur chaque chaise à votre arrivée.

Je vous remercie de vous présenter à chaque fois que vous prenez la parole et de prendre le temps d'exposer votre question sans être trop long.

Jacques ERNEST, association AE2D (Agir pour l'Environnement et le Développement Durable)

La position de l'atterrage à Cléder a-t-elle été affinée au vu des remarques émises lors de la première présentation à Morlaix par Monsieur le Maire de Cléder ?

Loïc LE POLLES, de Guiclan

Un autre projet préoccupe la population du secteur, celui de la centrale à gaz de Landivisiau. Un certain nombre d'associations ont saisi la CNDP, mais cette saisine n'a jamais abouti, ce que je regrette fortement, la raison étant qu'on a artificiellement coupé ce projet de la centrale à gaz.

J'attends que la CNDP soit garante du présent dossier, mais également du projet de centrale à gaz, car je considère que les deux projets sont liés.

Riverain du poste de La Martyre

L'installation d'une centrale à gaz à Landivisiau s'accompagnerait de l'installation de câbles jusqu'au poste de La Martyre. Une partie du trajet du câble sera-t-il commun avec celui du projet Celtic Interconnector ?

Gaëlle CHEVREAU

L'aire d'étude sur laquelle nous nous basons offre différentes possibilités d'atterrage, sur deux communes Cléder ou Sibiril. C'est l'objet de la concertation d'affiner les possibilités d'atterrage, notamment en déterminant les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Dans un délai d'un mois, nous devrions disposer de cartes permettant de localiser les fuseaux et les atterrages. Vous pourrez vous exprimer sur la base des possibilités présentées. À ce stade, nous n'avons affiné aucune des possibilités.



Par ailleurs, nous ne grouperons pas les câbles à l'arrivée à La Martyre, car cela irait à l'encontre du principe de moindre impact, en effet il n'est pas possible de construire une tranchée et d'y installer un grand nombre de liaisons. Nous serions contraints de prévoir une largeur significative, de plusieurs mètres, entre les deux ouvrages. En outre, quand on regarde la carte de l'aire étude, on voit que la mutualisation des câbles entraînerait une sur-longueur assez importante. La commune de Landivisiau ne fait d'ailleurs pas partie de l'aire d'étude. Nous n'avons pas prévu de grouper les câbles de raccordement de Celtic Interconnector et de la CCG [centrale à Cycle Combiné Gaz] de Landivisiau en projet.

Marie GUICHAOUA

Nous devons avouer que nous ne sommes pas au courant de ce qui a été mis en place en termes de concertation sur le projet de la centrale de Landivisiau et du rôle de la CNDP dans le cadre de ce projet, qui a été initié il y a un certain temps. Nous avons pris note de votre interpellation et nous allons nous renseigner auprès de la CNDP s'agissant d'une saisine, que les citoyens auraient fait, c'est cela ?

Loïc LE POLLES

Cette saisine date de 2011, et n'a pas eu reçu de réponse sous prétexte qu'elle n'entrait pas dans le cadre réglementaire. Le Président de l'époque avait marqué son désaccord avec la manière dont le projet était « artificiellement scindé » en trois projets : le gazoduc, la construction de la centrale proprement dite et la ligne THT, alors que les trois infrastructures ne fonctionnent pas l'une sans l'autre.

Marie GUICHAOUA

Je comprends mieux votre question. Même si nos prérogatives portent sur le projet Celtic Interconnector uniquement, nous nous renseignerons auprès de la CNDP.

Karine BESSES

La CNDP ne peut pas s'autosaisir d'un sujet, il faut qu'elle soit saisie par quelqu'un et, dans le cadre des citoyens, il faut que 10 000 ressortissants de l'Union Européenne fassent une saisine en commun.

Nicolas CAMOUS

Je vous remercie de ces précisions.

Loïc NORMAND, de La Forest Landerneau

Le dossier, en page 22, fait mention de deux lignes de 400 000 volts à La Martyre, mais une seule est représentée sur le schéma.



Gaëlle CHEVREAU

Les tirets perpendiculaires à la ligne rouge représentent les deux liaisons à 400 000 volts, qui sont installées sur des supports en commun – elles sont sur les mêmes pylônes mais ce sont bien deux liaisons différentes. Si vous voulez voir la différence vous pouvez regarder le poste de Plaine-Haute, situé à proximité de Saint-Brieuc : il ne comporte qu'une seule ligne à 400 000 volts car c'est une liaison simple, c'est pourquoi vous ne retrouverez pas les petits pointillés.

Cécile BOUREL

Le projet d'interconnexion avec l'Irlande est-il dépendant du projet de construction de la centrale de Landivisiau ? Ou si la centrale ne se fait pas, est-ce que le projet Celtic tient quand même ?

M. BELLEC, de Cléder

Vous avez mis en exergue l'intérêt de pouvoir échanger les productions respectives d'énergie renouvelable de l'Irlande et de la France. Ce câble sera-t-il dédié uniquement au transfert de l'énergie renouvelable ou RTE pourrait-il utiliser ce réseau pour transférer de l'énergie d'origine nucléaire, par exemple ?

Jean-Yves CROGUENNEC, de Morlaix

Quelle intensité passe dans le câble ? Quel est le bilan énergétique global de cette installation ? Je crains qu'une liaison de 500 km ou plus n'engendre des pertes en ligne significatives.

D'après la page 21 du dossier, vous avez envisagé des atterrages de câbles par Brest. Pour quelles raisons ces options ont-elles été éliminées ?

Éric THEBAULT

Les projets Celtic Interconnector et CCG de Landivisiau sont très différents. À travers cette interconnexion Celtic, nous souhaitons répondre à trois enjeux : la transition énergétique européenne avec le développement des énergies renouvelables, la sécurité de l'approvisionnement de la France et de l'Irlande, la solidarité énergétique européenne.

C'est décorrélé du projet de CCG de Landivisiau, qui fait partie des mesures décidées en 2010 par le Pacte électrique breton. Il ne faut pas voir de lien entre les deux projets.

À ce stade, le projet Celtic Interconnector n'a pas encore fait l'objet d'une décision ferme, qui devrait intervenir en 2019. Il fait en ce moment l'objet d'une instruction par les deux régulateurs, en France et en Irlande.

Cette interconnexion peut fonctionner dans les deux sens, en import ou en export. Si la production éolienne de l'Irlande excédait la consommation locale, ce surplus d'énergie serait exporté vers le système électrique européen. En revanche, si l'Irlande a besoin d'énergie, elle pourra en acheter auprès des autres pays européens et l'importer.

Cette énergie peut provenir d'une source renouvelable, d'une production « gaz » ou nucléaire, mais ce n'est pas RTE qui décide quelle production est exportée ou importée. Les imports et les exports résultent des besoins de consommation des différents pays, en fonction de la situation de leur production.



Nicolas CAMOUS

Et sur le bilan énergétique du câble et de la perte en ligne compte tenu de la longueur du câble ? Là, on va faire appel aux experts.

Yann DELANNE, responsable de projet (RTE)

C'est pour cela justement que l'on passe en courant continu car il présente l'avantage de diminuer les pertes sur les câbles. À ce jour, nous ignorons quel niveau de tension exact nous allons appliquer sur ce câble. Sur des projets similaires, la puissance dans le câble est comprise entre 800 et 1 200 ampères. Le taux de perte avoisine 4 % sur des câbles de puissance et de longueur similaires.

Nicolas CAMOUS

Et le fait que ce soit sous-marin ou souterrain a-t-il un impact sur le niveau de perte ?

Yann DELANNE

Non. Le câble est constitué des mêmes composants en mer ou sur terre, même si en mer, il est renforcé par une armature métallique qui est là pour faciliter son installation.

Gaëlle CHEVREAU

Plus que des sites d'atterrages, c'est toute la zone de Brest qui n'a pas été retenue dans l'aire d'étude. La réponse à cette question figure en page 23, où l'on voit que du point de vue des enjeux environnementaux et de trafics maritimes notamment, l'approche par la rade de Brest s'avérait beaucoup plus pénalisante. C'est pourquoi cette approche n'a pas été retenue.

Hubert PERSON

À la page 19 du document, vous trouverez deux cercles, 32 % à gauche [NDLR : de la consommation en énergie issue du renouvelable en France en 2030] et 40 % [NDLR : de la production en énergie issue du renouvelable en Irlande en 2020] à droite. Je suis de très près ce projet Celtic qui constitue une alternative très intéressante au sein de l'Europe.

En revanche, je me réjouis un peu moins de découvrir que la production électrique en Irlande comporte 40 % d'énergie renouvelable, j'espère que cela va augmenter (car cela veut donc dire 60 % d'autres sources d'énergie : pétrole, nucléaire et charbon).

J'espère que ces proportions vont évoluer à court terme, parce qu'il me semblait qu'il s'agissait d'un « projet au service d'une Europe sans carbone à l'horizon 2030 ». Chaque pays doit disposer d'une capacité d'interconnexion électrique d'au moins 15 %, tendre à diminuer les gaz à effet de serre et au moins 27 % d'énergie renouvelable.

La part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique irlandais va-t-elle augmenter ?



Gérard BORVON, citoyen, président de l'association S-eau-S (protection de l'environnement) et adhérent à l'association « Landivisiau doit dire non à la centrale »

Vous annoncez que vous escomptez trois bénéfices de ce projet d'interconnexion avec l'Irlande : l'augmentation de l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique, l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement et la contribution à la solidarité européenne.

Je vous cite :

« Ce projet va ainsi contribuer aux objectifs européens de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. En effet, en Irlande, il va permettre un développement soutenu de l'éolien et son intégration dans le système électrique européen.

En France, la nouvelle interconnexion va permettre de consommer de l'électricité d'origine verte venue d'Irlande. »

Je rejoins l'appréciation de la Maire de la Martyre, à savoir qu'il est difficile de ne pas adhérer à cet objectif en Bretagne, notamment en tant que Breton et promoteur des énergies renouvelables. L'intitulé de votre projet, Celtic Interconnector, appelle à la solidarité entre pays celtiques.

Vous expliquez également que : *« Le projet va également contribuer à la sécurité de l'alimentation électrique entre les deux pays, en leur permettant d'être solidaires en cas d'imprévu (intempérie, incident technique, pic de consommation...) »*

Dans l'un de vos documents, vous expliquez d'ailleurs que le régime des vents n'étant pas le même en Irlande et sur le continent, les deux productions éoliennes pourraient se compléter.

Ceci nous amène au projet de construction de la centrale de Landivisiau par Direct Energie. Or, en 2014, alors que l'enquête publique démarrait, le Préfet de région, Patrick STRZODA avait écrit au Président de RTE pour indiquer que *« le lancement de telles études risque d'être perçu comme un mauvais signal pour l'avenir de la Centrale à Cycle Combiné Gaz de Landivisiau »*.

Le Préfet invitait RTE à faire preuve d'une grande discrétion s'agissant des prospections sur l'interconnexion, ce projet rendant caduc le projet de Landivisiau. On ne peut plus rien cacher aujourd'hui. Aujourd'hui, après le filet de sécurité mis en place par RTE entre Lorient et Saint-Brieuc, cette nouvelle liaison avec l'Irlande rend le projet de centrale de Landivisiau totalement inutile.

RTE doit choisir entre la lutte contre le changement climatique et le soutien aux centrales thermiques ! Malgré tous les efforts mis en œuvre pour protéger l'environnement, ce projet générera certaines nuisances, dont vous devez nous persuader qu'elles sont acceptables au regard de la lutte contre le changement climatique, d'utilité publique. Nous demandons donc à la direction de RTE de renoncer à soutenir le projet de Landivisiau, ce qui constituerait la meilleure façon de rendre crédibles nos débats.

Bien que vous affirmiez que les projets de Landivisiau et de Celtic Interconnector n'ont rien à voir, je vois en page 18 un item en rouge correspondant à « cycle combiné gaz ». Le plus scandaleux dans ce projet est que Total recevrait 50 millions d'euros pendant 20 ans pour continuer à contribuer au dérèglement climatique alors que nous cherchons désespérément des moyens financiers pour sauver le climat.

En outre, le Président de la République a maintes fois affirmé que nous ne construirions plus de centrale thermique en France, et que le porte-parole du gouvernement, Benjamin GRIVEAUX, a précisé que cela concernait également les centrales à gaz.



Jean-Yves CROGUENNEC

Je tiens à répondre à cette interpellation s'agissant de la centrale à gaz, qui me semble hors sujet, en précisant que ce projet a également ses promoteurs, que cette centrale à gaz brûle du méthane. Je trouverais très dommage que des gens ici restent sur des dogmes écologiques de rejet de toute installation, alors que le méthane est le gaz après l'hydrogène le plus propre à brûler.

Je reviens simplement sur ma question s'agissant de la puissance perdue et la puissance transférée. Toute déperdition d'énergie dans l'océan revient à réchauffer celui-ci, c'est pourquoi j'aimerais connaître la puissance anticipée de l'énergie qui sera perdue en mer.

Éric THEBAULT

La puissance éolienne installée en Irlande à l'horizon 2020 serait d'environ 4 500 MW. Au cours des dernières années, la croissance est assez soutenue avec environ 300 à 400 MW de plus par an. Les scénarios sur lesquels nous nous sommes basés tablent sur l'objectif que les Irlandais se sont fixés, à savoir 7 500 MW à l'horizon 2030. Celui-ci nous semble atteignable compte tenu du rythme de croissance du raccordement d'énergie éolienne en Irlande.

Gabriel SIMÉANT, responsable affaires publiques RTE Ouest

Dans le cadre de mes fonctions, je suis l'actualité des projets de RTE et projets énergétiques au sens large dans le Grand Ouest. La carte reprise en page 18 correspond au schéma décennal publié par RTE : en effet, dans le cadre de nos missions légales, nous devons concerter et établir chaque année un schéma décennal qui montre tous les projets prévus à dix ans. Or, cette carte date un peu, puisqu'on y retrouve les projets d'hydrolien qui ont été ajournés depuis. Ce document, qui a fait l'objet d'une concertation, fait état de tous les projets que RTE peut être amené à réaliser au cours des dix prochaines années.

Le schéma décennal va faire l'objet d'une nouvelle concertation dans les temps qui viennent et le public sera amené à réagir.

Cette cartographie ne lie pas les projets entre eux et ne mentionne pas la temporalité des projets. Certains aboutiront dans un an tandis que d'autres pourraient intervenir dans dix ans, j'emploie volontairement le conditionnel car ce schéma ne revêt pas de caractère définitif. Je tiens à le souligner s'agissant des deux projets que vous avez mis en exergue (la CCG et l'interconnexion), qui n'ont pas du tout la même temporalité. Le projet Celtic a commencé à être étudié deux ans après la première décision sur la CCG et doit être mis en service cinq ans après, bien sûr s'il reçoit l'aval des régulateurs.

Par ailleurs, il n'appartient pas à RTE de choisir le type d'énergie qui transitera dans le réseau. Sa mission de service public consiste à raccorder de façon non discriminatoire l'ensemble des moyens de production. Nous avons pris note de votre remarque, mais nous ne pouvons pas accéder à cette demande.

Gérard BORVON

Vous parlez d'un document intitulé « Principales infrastructures : des investissements-clé pour la transition énergétique ». Considérez-vous que le projet de centrale de Landivisiau s'inscrit dans le cadre des investissements pour la transition énergétique ?



Gabriel SIMÉANT

L'interconnexion a une fonction de mutualisation des énergies renouvelables à la maille européenne, permettant de bénéficier de celles-ci à toute heure de la journée, notamment de bénéficier de régimes des vents différents. Quant au CCG, il s'agit d'un outil pilotable qui peut pallier, notamment en heures de pointe, des déficits de production d'énergie renouvelable.

Yann DELANNE

L'énergie perdue en mer représenterait entre 25 et 30 watts par mètre. Mais en fait cela dépend du câble et de la technologie à laquelle nous recourons, que nous ne connaissons que lorsque nous aurons les réponses aux appels d'offres, qui sont prévus aujourd'hui en 2022. Nous assurons une veille technologique, car les câbliers travaillent pour réduire ces pertes.

Nicolas CAMOUS

Je vous remercie. Vous pourrez continuer à débattre à la fin de la réunion si vous le souhaitez.

Une habitante de Ploudiry

Menez-vous une étude visant à déterminer l'impact de cette installation sur la santé des habitants ? Nous informerez-vous à ce sujet ?

François LEON, riverain du poste de La Martyre

À quelle profondeur minimale et maximale enterreriez-vous le câble ? Ceci nous permettrait d'évaluer la répercussion de ces travaux sur les activités avoisinantes, notamment l'agriculture et l'élevage de bovins.

Gaëlle CHEVREAU

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact, qui couvre tous les impacts y compris l'impact sur la santé. Les câbles souterrains n'émettent aucun champ électrique, celui-ci étant confiné dans le câble. Par ailleurs, des études sont en cours s'agissant de l'impact éventuel des champs magnétiques sur la santé. La valeur de référence est le champ magnétique terrestre, qui représente 50 microteslas. L'ensemble de nos ouvrages, en courant alternatif et continu, respecte les normes en matière d'émission de champ magnétique et électrique. La pose des câbles intervient généralement à 1,5 mètre de profondeur en fond de fouille.

Nicolas CAMOUS

Le câble faisant une quinzaine de centimètres de diamètre, cela veut dire que le haut du câble se trouve à 1,35 mètre environ ?



Gaëlle CHEVREAU

Oui. En terrain agricole, en l'absence d'obstacle particulier, nous intervenons à cette profondeur standard d'1,5 mètre en fond de fouille. Lorsqu'on passe en milieu plus urbanisé, nous devons adapter la profondeur, notamment pour croiser des réseaux.

Nicolas CAMOUS

Cette profondeur de 1,5 mètre est-elle compatible avec les activités agricoles ?

Gaëlle CHEVREAU

Oui, avec la très grande majorité d'entre elles. L'ouvrage nécessite de fixer une bande de servitude d'environ cinq à six mètres de large, avec l'impossibilité de construire pour conserver l'accès à l'ouvrage s'il y en a besoin et l'interdiction de planter des arbres de haut jet, dont les racines seraient susceptibles d'endommager notre ouvrage. Il est possible de planter d'autres végétaux, comme des petites haies, du moment que les racines ne descendent pas en profondeur. On peut bien sûr continuer d'exploiter.

François LEON

En creusant à 1,4 ou 1,5 mètre de profondeur, vous rencontrerez de nombreux obstacles comme des câbles électriques ou des drains. Mon terrain comporte des drains, dont j'ignore la localisation exacte. Or, si vous percez un drain, vous inondez le terrain par la suite.

Gaëlle CHEVREAU

Dans le cadre des études de détail, nous cherchons le plus d'informations possible sur la présence de ce type d'équipement dans les champs. En général on arrive à les déterminer. Mais si le chantier endommageait un drain, il est évident que nous le reconstituerions. Nous avons tout intérêt, lors du tracé de détail, à vous inviter à nous indiquer la présence de tels équipements. C'est quelque chose qu'on fait un peu plus tard dans la concertation quand on en est à la définition du tracé de détail.

Nicolas CAMOUS

En complément de cette question, il serait intéressant que vous nous indiquiez combien de temps les travaux rendent impraticable la bande de cinq à six mètres sur laquelle vous intervenez.

Yann DELANNE

Nous pouvons installer les câbles en dessous ou au-dessous des drains, en fonction de la profondeur à laquelle ces derniers sont installés. Par exemple, nous venons d'installer des câbles dans un terrain agricole muni de drains à 1,2 mètre de profondeur et nous sommes passés en dessous.



Sur un terrain agricole assez dégagé, nous parvenons à installer les câbles sur une longueur de 200 à 400 mètres par semaine. La durée des travaux est fonction du nombre de réseaux que nous allons croiser et de la localisation. Dans une commune ou une ville comportant de nombreux réseaux, nous n'avancerons que de 40 à 50 mètres par semaine. En revanche, nous avons déjà avancé de 800 mètres par semaine sur des terrains dégagés et accessibles par des trancheuses. Plus le mode opératoire peut-être automatisé, plus nous sommes rapides.

Nicolas CAMOUS

Pouvez-vous intervenir à une période compatible avec l'activité agricole concernée ?

Yann DELANNE

Dans la mesure du possible, nous essayons de nous coordonner avec le calendrier agricole. Par exemple, nous intervenons en ce moment dans des vignes et on évite les périodes de récolte et de bourgeons (pour ne pas générer de poussière). Pour les cultures annuelles, on planifie avec l'agriculteur pour identifier les périodes de traitement ou de semis. Et si jamais on n'arrive pas à se mettre d'accord, nous pouvons être conduits à verser des indemnités à l'exploitant agricole.

Un intervenant

À quelle profondeur les câbles sont-ils situés à l'atterrissage ? Le littoral est-il complètement remis en état ? Le câble est-il visible ? S'il passe par une plage, celle-ci demeure-t-elle utilisable ?

Mettez-vous en œuvre une distance minimale par rapport aux habitations ? Et est-ce qu'il peut y avoir des expropriations ?

Un intervenant

Je ne suis pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les projets de centrale de Landivisiau et d'interconnexion ne sont pas corrélés. La question de l'énergie revêt un caractère global. Un collectif avait présenté un scénario alternatif au Pacte électrique breton, l'un des arguments étant la demande de l'intégration du projet Celtic Interconnector. Le Préfet STROZDA avait d'ailleurs rappelé au président de RTE que c'était l'un des arguments qui étaient opposés.

D'un point de vue intellectuel, il me paraît impossible de scinder le Pacte électrique breton et l'approche européenne, ou de limiter le débat à un projet sans prendre en compte les autres. Les documents publiés par RTE chaque année démontrent que la consommation électrique bretonne est globalement stable et est inférieure au scénario le plus bas prévu par le pacte électrique breton. Je ne suis pas d'accord avec votre approche qui consiste à scinder les dossiers.

Nicolas CAMOUS

Nous avons noté votre désaccord, mais nous ne reviendrons pas sur des thèmes qui ne sont pas l'objet du présent débat.



Gaëlle CHEVREAU

S'agissant de l'aire d'étude qui nous occupe, il n'y a nulle raison d'installer le câble dans des zones habitées. En revanche, lorsque nous avons besoin d'installer des câbles dans des zones urbanisées, il n'existe pas de distance limite, notamment du point de vue du champ magnétique. Installer un câble à un mètre de la façade d'une maison ne pose aucune difficulté et c'est ce qu'on fait en ville. Ici, il n'y a pas de raison de s'approcher des habitations.

Nicolas CAMOUS

Pourriez-vous être conduits à exproprier ?

Gaëlle CHEVREAU

Non, nous n'achetons pas les terrains pour passer le câble, donc il ne peut pas y avoir d'expropriation. En revanche, nous avons besoin d'une bande de servitude, que nous parvenons généralement à obtenir à l'amiable. Dans le cas contraire, nous pouvons être conduits à procéder à des mises en servitude légales en nous appuyant sur la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage, mais c'est très peu fréquent dans nos projets.

Une expropriation pourrait intervenir dans le cadre de la nécessaire acquisition foncière en vue de la construction d'un poste électrique. Nous pourrions être conduits à mener une telle procédure lorsque nous avons besoin d'acheter du terrain, ce sera le cas avec Celtic uniquement pour la station de conversion, cela pourrait arriver de devoir exproprier. Mais c'est assez rare, la plupart des opérations se faisant à l'amiable.

Yann DELANNE

La profondeur de l'atterrissage n'est pas identique partout et dépend de la configuration du terrain (type de sol, érosion marine...). Dans le cadre d'un autre projet, nous sommes en train de procéder à un atterrissage en utilisant la technique du forage dirigé, en profondeur.

Cette technique se réalise avec une machine de forage qui nous permet de descendre jusqu'à 20 mètres, en fonction de nos besoins, et de sortir plus loin, là où on l'a voulu. De ce fait la plage reste accessible aux différents usagers, et on ne voit rien à la surface. Nous intervenons à une profondeur comprise entre 8 et 25 mètres et ce sont des techniques que nous utilisons régulièrement.

Un intervenant

Lorsque vous tombez sur une masse granitique comme à Cléder, pouvez-vous utiliser cette technique ?

Yann DELANNE

Avant d'intervenir, nous réalisons des études géotechniques permettant de déterminer exactement quel sol nous allons rencontrer et d'adapter la technique, notamment les têtes qui sont adaptées pour le rocher, ou pour le sable, en fonction du type de sol et de la longueur souhaitée.



Il y a aussi parfois des impossibilités géotechniques pour le forage dirigé et alors on va aller sur d'autres technologies (micro-tunneliers, direct pipe...) qui permettent de creuser dans n'importe quel type de sol.

Habitant de Plouescat

Pourriez-vous mettre à notre disposition les études réalisées sur les cinq autres lignes existantes que vous avez montré [NDLR : cf. écran 15 du diaporama], si elles sont comparables au projet que vous proposez ici ? C'est intéressant pour nous.

Yann DELANNE

Je travaille sur le projet Celtic mais aussi sur deux autres projets qui ne sont pas représentés sur la carte :

- IFA 2 (Interconnexion France-Angleterre n° 2) dont les travaux sont en voie d'achèvement pour la partie terrestre et nous entamons la partie maritime, de Caen à Southampton ;
- France-Espagne (par le golfe de Gascogne) qui est en cours d'étude.

Je fais partie d'un service d'ingénierie avec M. THEBAULT et Mme CALLONNEC ici présents, qui gère tous les projets d'interconnexion de la même manière. Je ne sais pas exactement ce que vous souhaitez comme restitution d'études, mais nous restons à votre disposition pour discuter avec vous sur ces sujets, il n'y a aucun problème.

Karine BESSES

Il me semble que ce qui est demandé est quelles sont les problématiques que vous rencontrez dans le cadre des autres projets qui sont en cours, sur les zones d'atterrissage notamment, afin que nous sachions sur quoi nous devons être vigilants ?

Yann DELANNE

En France, il n'existe à ce jour qu'une seule interconnexion, IFA2000, qui a été construite en 1986 entre Douvres et Calais. Nous n'avons rencontré aucune difficulté avec cette liaison jusqu'à il y a deux ans en arrière, lorsqu'un navire a arraché les câbles avec une ancre. Nous avons dû procéder aux réparations en mer, sachant que nous n'avons enregistré aucune avarie pendant 40 ans.

Karine BESSES

Quelles problématiques majeures se profilent-elles dans le cadre des études en cours, plus avancées que celles-ci ?



Yann DELANNE

IFA 2 prend place sur les plages du Débarquement de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes donc confrontés à une problématique particulière : les anciennes munitions de guerre non explosées (bombes et mines). C'est une vraie problématique sur ces projets en mer.

Habitant de Plouescat (bis)

Je souhaitais plutôt obtenir des informations sur le déroulement des concertations organisées dans le cadre des autres projets, qui ont permis aux populations locales d'exprimer leurs préoccupations et la manière dont RTE les a prises en compte.

Yann DELANNE

Les comptes rendus des réunions publiques sont accessibles sur le site. Nous pouvons vous en transmettre les adresses exactes.

Nicolas CAMOUS

Quels sujets particuliers sont-ils ressortis de la liaison France-Espagne ?

Yann DELANNE

Chaque projet est confronté à ses propres problématiques. La concertation sur la liaison France-Espagne est également suivie par un garant de la CNDP. Ce projet est assez similaire à Celtic Interconnector du point de vue technique (câbles sous-marins et stations de conversion).

Les problématiques sont liées au territoire : la sylviculture dans le golfe de Gascogne et la viticulture vers Bordeaux pour France-Espagne, les reliquats de la guerre pour IFA 2. En revanche, ces grandes plaines agricoles ne présentent pas la même richesse environnementale que la Bretagne.

Nous mentionnerons dans le compte rendu les liens permettant d'accéder aux minutes des réunions de concertation organisées dans le cadre de ces projets.

[Liens annoncés :

- projet IFA 2 : <https://www.rte-france.com/fr/projet/interconnexion-sous-marine-et-souterraine-france-angleterre> : rubrique « Documents » puis « La concertation »
- projet France-Espagne : <https://www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne> : rubrique « Documents de la concertation préalable »]

Gaëlle CHEVREAU

Si nous n'avons pas mis en œuvre beaucoup d'interconnexions, nous avons déjà réalisé beaucoup de projets de liaisons électriques souterraines. Nous sommes habitués à traiter les problématiques correspondantes pour la partie terrestre : la possibilité de maintenir des cultures, le passage dans des zones urbaines (en zone urbaine, il y a souvent des problématiques de périodes de chantier), la préservation du milieu naturel, etc. L'objectif



est toujours de viser le moindre impact, par exemple en adaptant le calendrier du chantier pour éviter de nuire à telle ou telle espèce.

Nous mettons en œuvre un projet particulier sur un territoire particulier, d'où l'intérêt de la concertation qui va nous permettre d'apprendre au contact des personnes qui y vivent. C'est à vous justement de nous signaler les enjeux particuliers (par exemple, la présence de nombreuses serres vers le littoral). Il y a forcément des éléments qui nous ont échappé, d'où l'intérêt de vos retours.

Un intervenant

Pourriez-vous me confirmer que bien que l'hiver dernier ait été rude, les turbines à combustion (TAC) de Brennilis et Dirinon n'ont pas fonctionné ? Alors que l'interconnexion avec l'Irlande est prévue en 2026, quel est l'avenir de ces installations sous cinq à dix ans ?

Gabriel SIMEANT

RTE ne peut pas se prononcer quant à l'avenir de ces TAC, moyens de production appartenant à EDF. En revanche, elles sont appelées à tourner encore, cela a été le cas ces derniers jours. Vous pouvez visualiser leur fonctionnement en direct sur « Eco2mix » [NDLR : <https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix>], outil mis à la libre disposition du grand public sur internet, qui présente le mix de production par région. Aujourd'hui, la production thermique en Bretagne se résume aux TAC, dont on peut vérifier le fonctionnement en temps réel, je peux venir vous montrer cela à l'issue de la réunion.

4. Conclusion

Karine BESSES

Nous souhaitons rappeler l'importance de votre participation à la suite du processus de concertation. Conformément à ce qui a été annoncé par RTE, des cercles de travail thématiques seront organisés. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à revenir vers RTE. Vous pourriez peut-être préciser les modalités d'inscription à ces cercles de travail et les dates précises de réunion, si elles sont déjà fixées.

Gaëlle CHEVREAU

Quatre cercles thématiques seront organisés sur la zone d'étude :

- activités loisirs mer et terre ;
- développement du territoire ;
- agriculture ;
- environnement naturel, patrimoine et paysage.

Nicolas CAMOUS

Madame propose une thématique santé.



Gaëlle CHEVREAU

Nous pourrions la rattacher à l'environnement naturel, patrimoine et paysage, sachant que nous n'avons pas identifié de thématique « santé » spécifique et que ce cercle devrait réunir les associations de défense du cadre de vie et de l'environnement. Je pense que ce point sera certainement abordé dans ce cercle de travail.

Aujourd'hui, nous n'avons pas fixé de date de réunion précise pour chacun de ces cercles. Nous sommes plusieurs de RTE ce soir, n'hésitez pas à venir vous signaler auprès de nous. Ceux-ci sont en priorité réservés aux acteurs professionnels et associatifs, mais nous invitons les personnes du public intéressées à se joindre à ces cercles.

Nicolas CAMOUS

Comment peuvent-ils candidater ?

Gaëlle CHEVREAU

Nous pouvons prendre vos coordonnées à l'issue de la séance ou vous pouvez vous inscrire via un mail ou la plate-forme de participation du public qui est affichée ici.

Ces cercles de travail ne sont pas des réunions comme celle-ci. Nous travaillerons sur la base de propositions de fuseau, sur cartes, c'est pourquoi il est nécessaire d'accueillir un nombre restreint de personnes, mais n'hésitez pas à vous manifester si vous êtes intéressés.

Nicolas CAMOUS

Merci à nos intervenants et à vous surtout, Mesdames et Messieurs, pour votre participation active à cette première réunion publique. Vous disposez dorénavant de tous les éléments nécessaires pour participer à cette concertation. Bonne fin de soirée à toutes et à tous.